

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida , le 30 juillet 1955.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) N° 2600 /Just.-

ASTRIDA



Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Aff.: XHOFFER .-

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I .-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre n° 3421/RMP.6604/NB/D du 19/7/1955,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Sieur XHOFFER
André, réside actuellement à Bukavu.

L'Officier de Police Judiciaire, A.STRIJBOS,

M.F.

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°

Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op het n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Kigali

, le 19 juillet 1955.-
de

*28 73 / Jurk.
28.7.55*

N° 3421 /BMP 6604/VB/D.

Aff. Xhoffer.

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
Kigali ✓ Astrida
Nyanza Ruhengeri
Gitarama Kibungu
Shangugu Kisenyi
Biumba Kibuye.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

J'ai l'honneur de vous prier de bien
vouloir me faire savoir l'adresser actuelle
du sieur Xhoffer André, Pierre, Joseph, né à
Verviers le 18/1/1905, fils de Maurice et de Joset
Jeanne, de nationalité belge, domicilié à Bruxelles
avenue Ad. Lacomblé n° 2, immatriculé à Matadi le
29/12/42, n° 372 Vol. 47, sans résidence connue,
non autrement identifié.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI
A. DANSE,

[Signature]